

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

- Les Dômes Pouces -

Accueil collectif de mineurs Intercommunal

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

NOUVEAUX TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (à compter des vacances d'été 2022)

Par délibération du 13 mai 2022, les tarifs de l'accueil de loisirs ont été modifiés.
Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter des vacances d'été 2022.
Cette annexe vient annuler et remplacer l'article 5 du règlement intérieur.

Article 5 : TARIFS

Quotient familial	Tarifs demi-journée matin avec repas (mercredis uniquement)	Tarifs demi-journée après-midi sans repas (mercredis uniquement)	Tarifs journée ACM (vacances et mercredis)	Tarifs Séjours avec nuitées Semaine	Tarifs journée thématique (sous forme de stage)
De 0 à 400	7,35 €	4,75 €	9,45 €	192 €	20 €
De 401 à 600	11,05 €	6,85 €	14,20 €	204 €	22 €
De 601 à 800	12,60 €	7,90 €	16,30 €	216 €	23 €
De 801 à 1100	13,65 €	8,40 €	17,35 €	228 €	24 €
Plus de 1101	14,20 €	8,95 €	17,85 €	240 €	25 €
- Forfait semaine vacances scolaires (4 jours avec férié ou 5 jours) - Forfait cycle complet mercredis (selon une même formule d'accueil)	Remise de 10%	Remise de 10%	Remise de 10%		
Supplément activités exceptionnelles / sorties sauf pour les enfants inscrits à la semaine ou au cycle complet	3,5 € ou 5,5 € ou 7,5 € en fonction des sorties	3,5 € ou 5,5 € ou 7,5 € en fonction des sorties	3,5 € ou 5,5 € ou 7,5 € en fonction des sorties		
Tarif sans repas pour les enfants allergiques (sur présentation d'un certificat médical)	déduction de 2,10 € sur le tarif journée ou mercredi matin avec repas		déduction de 2,10 € sur le tarif journée ou mercredi matin avec repas		

Accès aux données personnelles via les services de la CAF et de la MSA

- Les tarifs du service sont établis selon le quotient familial qui prend en compte les ressources des familles et la composition familiale.

L'accueil de loisirs utilise le site CDAP pour les allocataires de la CAF et le service en ligne « Consultation du quotient familial » de la MSA pour les allocataires relevant de ce régime (accès professionnel).

Il n'y a que la responsable du pôle enfance jeunesse et le(la) directeur(rice) qui ont accès à ces ressources et ils sont soumis au secret professionnel.

- Une actualisation de ces données sera opérée à chaque période d'accueil notamment pour vérifier s'il n'y a pas eu de changement dans les situations familiales.

- Ces données recueillies et mises à jour seront conservées dans le dossier confidentiel de chaque famille durant 5 ans révolus (délai de conservation des données imposé par les organismes publics chargés de contrôler l'accueil de loisirs (CAF, MSA...)).

- La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation par la famille de la consultation et la conservation de ces données.